



Pourquoi le notaire est-il indispensable dans une succession ?

1. Obligation légale dans certains cas

L'intervention du notaire est **obligatoire** notamment si :

- Le défunt possédait un bien immobilier,
- Il a laissé un testament,
- Il a effectué une donation entre époux.

2. Sécurité juridique et prévention des conflits

Même pour une succession simple, le notaire garantit :

- La conformité juridique de la transmission,
- L'absence d'erreurs ou d'oublis dans le partage,
- La prévention des litiges entre héritiers.

Les étapes clés de la succession avec un notaire

Ouverture de la succession

- Le notaire vérifie l'existence d'un testament et de donations éventuelles.

Identification des héritiers

- Il recense tous les héritiers légitimes.
- En cas d'absence ou éloignement, un héritier peut donner procuration au notaire.

Inventaire du patrimoine

- Le notaire fait un bilan précis des biens (immeubles, comptes, assurances) et des dettes.

Rédaction de l'acte de notoriété

- Ce document officiel atteste la qualité d'héritier pour pouvoir recevoir les biens.

Formalités fiscales

- Le notaire déclare la succession à l'administration fiscale, obligatoire dans les 6 mois suivant le décès.

**OFFICE NOTARIAL
BEZANNIER-BOUQUET & EMONET**

23 rue de la Vallée Maillard - 41000 BLOIS
Tél. 02 54 74 00 31

<https://bbe.notaires.fr>

**OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H
LE SAMEDI DE 9H À 12H30 SUR RENDEZ-VOUS**

*Membre d'une association agréée
Le règlement des honoraires par chèques est accepté*





**Nadège BEZANNIER-BOUQUET
et Vincent EMONET**
Notaires Associés
Successeurs de Maîtres DAMON, ARMAN
Successeurs de Maîtres RABOURDIN et DUVAL DE LAGUIERCE



- Il s'occupe aussi du paiement des droits de succession.

Partage des biens

- La répartition se fait selon la volonté du défunt (testament) ou selon la loi.

Les délais à respecter

- Les droits de succession doivent être réglés dans un délai légal de **6 mois** après le décès.
- Si le délai est dépassé, des pénalités peuvent s'appliquer.
- Des conflits entre héritiers peuvent allonger la durée de la procédure.

En résumé, le notaire est un professionnel indispensable pour organiser, sécuriser et faciliter la succession, en assurant que tout se passe dans les règles, avec justice et clarté pour tous les héritiers.

**OFFICE NOTARIAL
BEZANNIER-BOUQUET & EMONET**

23 rue de la Vallée Maillard - 41000 BLOIS
Tél. 02 54 74 00 31

<https://bbe.notaires.fr>

**OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H
LE SAMEDI DE 9H À 12H30 SUR RENDEZ-VOUS**

*Membre d'une association agréée
Le règlement des honoraires par chèques est accepté*

